



DIRECTION GÉNÉRALE SOLIDARITÉ SANTÉ

DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE-HANDICAP

DOSSIER SUIVI PAR : MAUD RENON

02.23.62.22.11

m.renon@ville-rennes.fr

Rennes, le 6 octobre 2015

Charte Rennes Ville-Santé

Modifications suites CCSE restreint du 6 octobre.

Préambule

Les associations, professionnels, institutions et citoyens à Rennes sont sensibles et engagés depuis longtemps autour des enjeux de santé, souvent en partenariat avec la Ville de Rennes qui a choisi de porter cette politique de façon volontariste. Afin de favoriser la cohérence et la synergie des initiatives locales autour de ces enjeux, la Ville a souhaité développer un cadre d'action partagé, la Charte « Rennes Ville Santé ». Ce cadre est élaboré au sein du Comité Consultatif Santé Environnement Rennais, une instance de participation ouverte à tous.

Il s'agit de s'accorder sur des principes partagés pour concentrer les énergies et rechercher les modalités d'action les plus susceptibles d'améliorer la santé de la population rennais, notamment dans un contexte de précarisation sociale et d'accroissement des inégalités sociales de santé.

La présente charte vise à donner un cadre d'action commun aux acteurs souhaitant œuvrer en faveur de la santé sur le territoire, en s'appuyant sur la dynamique de concertation et de co-construction développée par la Charte de la démocratie locale.

Principes généraux

La charte " Rennes Ville santé " s'appuie sur les principes de la Conférence internationale pour la promotion de la santé, réunie à Ottawa en 1986 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. L'Organisation Mondiale de la Santé appréhende la santé comme un concept large et positif qui inclut de nombreux éléments de la vie quotidienne, d'où l'importance de s'en emparer au niveau d'une ville.

Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu. Elle constitue également une condition favorable à l'exercice de citoyenneté.

Ainsi les actions développées en faveur de la promotion de la santé des habitants sur le territoire rennais doivent intégrer ces enjeux dans une dynamique de réduction des inégalités sociale de santé. Les actions développées sur le territoire veilleront donc à :

- Encourager et favoriser les comportements ou les environnements favorables à la santé, en s'appuyant sur la littérature en matière de promotion de la santé.

- Construire les démarches avec les personnes intéressées et publics cibles, et les intégrer à la gouvernance des projets
- Mutualiser les actions, agir en réseau, favoriser les décloisonnements et construire en partenariat et de façon complémentaire
- S'inscrire dans au moins l'une des six priorités du Plan Local de Santé de la Ville de Rennes, à savoir :
 - o Promouvoir un environnement favorable à la santé et au bien-être
 - o Accès aux droits, aux soins et à la prévention pour tous
 - o Agir pour la santé dès le plus jeune âge
 - o Pour une meilleure prise en compte de la santé mentale dans la Ville de Rennes
 - o Prévenir les conduites à risque pour la santé et réduire les dommages
 - o Développer une politique volontariste en termes de nutrition et d'activité physique
- Intégrer les valeurs du développement durable pour réduire l'impact de leur activité et de leur évènement sur l'environnement, en agissant sur les transports (proximité des transports en commun), la gestion des déchets (tri sélectif, compost, gobelets ré-utilisables), les ressources (papier, énergie, eau...)
- Un enjeu autour de l'attention sur l'égalité femme/homme sera ajouté

Les acteurs conviennent par ailleurs, que si certaines actions grands publics nécessitent une présence sur l'espace public en centre-ville dans le cadre de dispositifs hors les murs, les logiques de promotion de la santé supposent d'aller vers et de s'intégrer dans des évènements déjà existants au cœur des équipements et lieux de vie des habitants.

Toute action portée par un acteur¹ du territoire qui respecte les principes de la charte pourra bénéficier de la labellisation "Rennes Ville Santé" et de la communication afférente à cette labellisation.

Les engagements réciproques:

La Ville

La Ville s'engage à labelliser les acteurs qui développent des actions conformément aux principes énoncés ci-dessus. Cette labellisation accorde une reconnaissance et une légitimité au porteur de l'action dans une dynamique d'exemplarité et de démarche collective.

Elle ouvre droit à une communication via le site relai "Rennes en santé" et aux supports d'information municipaux lorsque c'est possible.

D'autres modalités de soutien peuvent découler de la labellisation (soutien financier, prêt de matériel, autorisation d'occuper le domaine public, mise à disposition de salle...). Elles sont conditionnées au respect de critères établis avec les partenaires du territoire dans la présente charte, et font l'objet d'une instruction via les procédures proposées aux associations de la Ville pour les évènements et les demandes de subvention.

Pour favoriser la pertinence des actions développées sur le territoire, la Ville met à disposition des acteurs des éléments d'information sur la santé des rennais (Cahier ORSB "la santé dans la Ville de Rennes" http://orsbretagne.typepad.fr/VilledeRennes_leger.pdf) et la direction santé publique handicap dsph@ville-rennes.fr se rend disponible pour tout échange sur la construction d'action de promotion de la santé.

Par ailleurs, la Ville rend lisible ses logiques de travail à tous en réunissant le Comité Consultatif Santé Environnement régulièrement, en assemblée plénière ou en groupes de travail thématiques, et également en

¹ Personne morale ou collectif citoyen.

mettant en ligne les documents de suivi du contrat local de santé. <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/culture-education-vie-sociale/la-sante/>

Les organisateurs d'action de promotion de la santé sur le territoire

Labellisation des acteurs du territoire: une communauté d'acteurs oeuvrant pour la santé des rennais et agissant en réseau.

Les structures peuvent disposer de la labellisation de la Ville afin d'appartenir au réseau d'acteurs en santé reconnus sur le territoire et apparaître sur le site Internet de la Ville comme une structure ressource. Ces critères sont intégrés dans les conventions qui lient la Ville et les associations santé dont elle soutient le fonctionnement.

Celles qui ne disposent pas de convention et qui souhaitent être labellisées devront faire parvenir à la Ville une fiche explicitant les démarches mises en œuvre sur le territoire pour l'année et la façon dont les critères de la charte sont intégrés. Il appartiendra à chacune des structures de réactualiser annuellement sa fiche dont le formulaire sera mis en ligne sur le site Internet Santé de la Ville.

Identification des actions développées sur le territoire

Les acteurs qui développent des actions de promotion de la santé sur le territoire et souhaitent les inscrire dans la dynamique de la Charte s'engagent à intégrer les critères de la présente charte en faisant connaître leurs actions via un formulaire disponible sur le site de la Ville (annexe charte) transmis à la DSPH au moins un 15 jours avant l'évènement afin de permettre un relai de communication (en cas de demande complémentaire de soutien matériel ou financier la demande devra parvenir au moins 3 mois avant sur la boîte Ville dédiée).

La réponse sous 5 jours de la Ville sur le respect des critères de la charte permettra une valorisation "Rennes Ville en santé" via les documents de communication du porteur de projet et un relai sur le site internet dédié.

Il est demandé à chaque porteur d'action de réaliser un bilan de son action afin de disposer d'une visibilité sur les différentes actions labellisées et les publics touchés. (fiche évaluation en annexe et mise en ligne questionnaire). Ces fiches bilan permettront de faire état de la mobilisation des acteurs du territoire en faveur de la santé, de valoriser les initiatives, partager les logiques innovantes et modes de faire efficaces. Elles feront l'objet d'une compilation et d'un point d'information annuel.

Mise en œuvre opérationnelle de la Charte

Pour développer une action ou un projet santé sur le territoire dans le cadre de la présente Charte :

1/ L'association ou la structure doit s'assurer qu'elle intègre les principes de la Charte dans la construction de son action.

2/ Elle transmet à la DSPH le formulaire de demande précisant son projet (Formulaire annexe) et disponible en ligne le lien <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/culture-education-vie-sociale/la-sante/charte-Rennes-en-sante-le-label/>. Concernant les demandes de prêt de matériel ou de subventionnement sur projets les mêmes

critères s'appliqueront dans le cadre d'une procédure spécifique qui intégrera les éléments fournis pour la labellisation.

3/ La Ville donne son retour sous 5 jours. Si la réponse est positive, elle proposera d'intégrer l'évènement à la synergie Rennes en santé et proposera à la structure organisatrice de l relayer l'action via les supports de communication dédiés. (facebook, actu site Internet Ville) .

Si elle est négative elle s'engage à expliciter en quoi les critères ne sont pas remplis.

4/l'action de la structure sera relayée via le Facebook "Rennes Ville en santé" et elle fera le bilan de son action via le formulaire en ligne. Les actions et bilan des actions seront compilées et valorisées via le site de la Ville et feront l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du comité consultatif santé environnement

Suivi de la dynamique

La Ville s'engage à faire un point annuel avec le comité consultatif santé et les partenaires porteurs d'action pour faire le bilan de la charte, mesurer ses effets et la faire évoluer.

Annexes

Formulaire: Labellisation des structures

Structure porteuse:.....

Référent de la structure (nom; poste, mail, téléphone):

Objet de la structure:

Axe de travail: volet déroulant (cocher au choix)

- Promouvoir un environnement favorable à la santé et au bien-être
- Accès aux droits, aux soins et à la prévention pour tous
- Agir pour la santé dès le plus jeune âge
- Pour une meilleure prise en compte de la santé mentale dans la Ville de Rennes
- Prévenir les conduites à risque pour la santé et réduire les dommages
- Développer une politique volontariste en termes de nutrition et d'activité physique

Logo de la structure

La structure s'engage à développer sur le territoire des modalités de travail intégrant les critères suivants et explicite la façon dont elle les intègre:

- Encourager et favoriser les comportements ou les environnements favorables à la santé, en s'appuyant sur la littérature en matière de promotion de la santé.
.....
- Construire les démarches avec les personnes intéressées et publics cibles, et les intégrer à la gouvernance des projets
.....

- Mutualiser les actions, agir en réseau, favoriser les décloisonnements et construire en partenariat et de façon complémentaire
.....
- Intégrer les valeurs du développement durable pour réduire l'impact de leur activité et de leur évènement sur l'environnement, en agissant sur les transports (proximité des transports en commun), la gestion des déchets (tri sélectif, compost, gobelets ré-utilisables), les ressources (papier, énergie, eau...)
.....

Prévisionnel annuel des actions qui seront menées sur le territoire:

.....

Formulaire: Labellisation des actions

Intitulé de l'Action:.....

Structure porteuse:.....

Référent de l'action (nom, mail et téléphone):.....

Axe thématique: volet déroulant

- Promouvoir un environnement favorable à la santé et au bien-être
- Accès aux droits, aux soins et à la prévention pour tous
- Agir pour la santé dès le plus jeune âge
- Pour une meilleure prise en compte de la santé mentale dans la Ville de Rennes
- Prévenir les conduites à risque pour la santé et réduire les dommages
- Développer une politique volontariste en termes de nutrition et d'activité physique

Présentation action :

Dates:

Visuel:

Objectifs de l'action:.....

Mieux appréhender votre action

Public cible: **volet déroulant avec choix multiples?**

- Grand public
- Professionnels/bénévoles
- Enfant/jeunes
- Quartiers prioritaires

Votre action s'intègre dans quel type de prévention: **volet déroulant, 2 choix possibles**

- **la prévention primaire** a pour but **d'éviter l'apparition de la maladie** en agissant sur les causes,

- **la prévention secondaire** vise à **détecter la maladie** ou la lésion qui la précède à un stade où l'on peut intervenir utilement : elle vise à dépister les maladies et à éviter l'apparition des symptômes cliniques ou biologiques (ex : dépistage du cancer du sein, HIV...)
- **la prévention tertiaire** a pour objectif de **diminuer les récives, les incapacités et favoriser la réinsertion sociale**. Elle a pour vocation de limiter les complications et séquelles d'une maladie. Elle est en général pratiquée pendant ou après les soins et s'attache à limiter la gravité des conséquences de la pathologie. (ex : prévention des récives d'infarctus du myocarde)

Votre action développe plus particulièrement quels critères promus par la charte d'Ottawa: (plusieurs choix possibles)

- ELABORATION DE POLITIQUES POUR LA SANTE: approche globale et coordonnée conduisant à des politiques qui favorisent plus d'équité
- CREATION D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES
- RENFORCEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ACQUISITION D'APTITUDES INDIVIDUELLES
- REORIENTATION DES SERVICES DE SANTE

Comment l'action encourage et/ou favorise les comportements ou les environnements favorables à la santé?

.....

L'action est-elle mutualisée avec d'autres, permet-elle les décloisonnements et le lien avec des acteurs différents?

.....

Comment l'action a-t-elle été construite avec les intéressés et publics cibles?.....

Comment l'action intègre-t-elle les critères du développement durable?.....

Budget prévisionnel global. (intégrer une matrice comptable simple permettant de voir les cofinancements)

Estimation du temps de travail de la structure.

Si cette action fait l'objet d'un dépôt de demande de financement auprès d'autres financeurs, merci de joindre le CERFA. **(voir si logique de travail inter-financeurs possible sur demande des pièces ou éléments d'info)**

Au-delà de la demande de label souhaitez-vous bénéficier:

- d'appui matériel: votre demande sur...@ville-rennes.fr
- de soutien financier: votre demande sur...@ville-rennes.fr

⇒ **proposer un géolocalisation des actions (lien Oscar)**

Formulaire Bilan des actions

Formulaire lié au précédent (voir les possibilités informatiques)

Intitulé de l'Action:.....

Structure porteuse:.....

Référent de l'action (nom, mail et téléphone):.....

Les objectifs initiaux ont-ils été remplis: oui/non

Nombre de personnes concernées par l'action

Commentaires sur le déroulé de l'action et améliorations possibles:

PROJET